

Résultats annuels

Marsa Maroc reste stable en 2017

● Le chiffre d'affaires de la société portuaire s'est maintenu au même niveau que celui de l'année précédente, à environ 2,55 MMDH. Le RNPG s'est élevé, quant à lui, à 599 MDH, en progression de 3,3% par rapport à l'exercice 2016. Le résultat d'exploitation a baissé de 8,3% à fin 2017, pour se limiter à 761 MDH. Détails.

Des revenus se sont actuellement rétractés de quelque 0,5%, passant de 2,567 MMDH à 2,554 MMDH. Un tassement qui survient toutefois après une année faste en 2016 enregistrant une croissance de 18%. Pourtant, le port de Casablanca reste le premier contributeur, à hauteur de 56% du chiffre d'affaires de Marsa Maroc, suivi par Agadir et Jorf Lasfar. Sur un trafic global de 96 millions de tonnes (Mt), Marsa Maroc a traité près de 36 MDH en quasi stagnation par rapport à l'exercice précédent. Pour cause, «une grande partie de la croissance du trafic portuaire est réalisée sur le port de Tanger Med, considéré désormais comme la zone la plus dynamique du royaume. Or Marsa Maroc n'y est pas encore présente», souligne le top management. À cela s'ajoute le départ d'un armateur du portefeuille de Marsa Maroc au profit de la concurrence à Casablanca. Sans oublier la diminution du trafic de vracs liquides de 2,5% du fait de la concurrence et la montée en régime d'opérateurs au port de Jorf Lasfar et de Tanger Med. Une baisse qui a été compensée par l'augmentation des vracs solides tirée par le trafic lié à l'industrie du phosphate. En effet, le trafic du phosphate a augmenté sur le marché national en moyenne de 40,3% à 11,17 Mt, les engrais de 28,9% à 8,9 Mt et le soufre de 7,3% à 5,3 Mt. De ce fait, Marsa Maroc affiche une croissance moindre que celle du marché sur l'ensemble des compartiments. Par ailleurs, le RNPG de Marsa Maroc s'est élevé à 599 MDH, en progression de 3,3% par rapport à l'exercice 2016. Le résultat d'exploitation a baissé, quant à lui, de 8,3% pour se limiter à 761 MDH. Une baisse qui résulte des nouvelles charges de fonctionnement et des dotations aux amortissements des filiales, dont les concessions ont démarré l'année dernière, notamment la Société de manutention d'Agadir (SMA). D'ailleurs, la création de l'entreprise gaderie a eu son effet sur les charges salariales du groupe, en plus de la non récurrence des primes exceptionnelles distribuées en 2016. Le résultat non courant s'est établi, quant à lui, à 115 MDH à fin 2017 (contre 28 MDH en 2016) sous l'effet d'une reprise sur provision pour avantages sociaux accordés aux retraités (197 MDH) - suite à la modification des cotisations patronales auprès de la mutuelle (MODEP) avec maintien du même niveau de prestation pour les actifs et les retraités -, combinée à un contrôle fiscal dont a fait l'objet le groupe portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015. Celui-ci a été soldé en 2017 par le paiement d'un montant définitif et irrévocable



- de 88,7 MDH. Le groupe tente de maintenir son niveau d'investissement en mobilisant une enveloppe de 545 MDH en 2017, soit 162 MDH de plus qu'en 2016. Des investissements qui sont généralement axés sur le renouvellement de son parc d'équipements. Il faut dire que le groupe dispose entre autres d'une bonne assise financière avec des fonds propres en aug-

mentation de 12 MDH à 2,5 MMDH et ceci grâce à l'augmentation du résultat net. Le management assure ainsi bénéficier d'une trésorerie positive avec un excédent de cash de 360 MDH en baisse de 384 MDH suite à la hausse des dettes de financement (+333 MDH) et la baisse des Titres et valeurs de placement (-32 MDH). Dans le détail, Marsa Maroc totalise des dettes de financement de 966 MDH se composant d'un encours d'un montant de 797 MDH sous forme de financements de projets portés par la filiale TC3PC. Le premier remboursement devrait intervenir en 2018. Un tirage partiel a été noté, d'un montant de 112 MDH sur une dette de 235 MDH sous forme de financement de projet porté par la filiale SMA. Et ceci en plus d'un reliquat d'un prêt concessionnel en Euro porté par la SODEP d'un montant de 57 MDH dont le terme est 2027. Au final, le Directoire propose de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 10,7 DH par action, dont 8 DH à titre ordinaire - identique à celui distribué à l'issue de l'exercice précédente - rehaussé de 2,7 DH à titre exceptionnel.

PAR A.L.